

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, maire

Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le treize décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes.

PRESENTS : Dominique BERRANG, Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Lauriane FRITZ, Cindy GREDER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Mireille ROUAULT, Mathieu SCHLEGEL, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Estelle KROPP

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION : Séverine VETTER a donné procuration à Denise HECHT

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021
2. BAUX RURAUX
3. DECISIONS MODIFICATIVES
4. LIGNE DE TRESORERIE
5. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HESINGUE
6. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HESINGUE – AVENANT COCYCLIQUE
7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE 3 - PROJET STA (SECURITE TRAVERSE D'AGGLOMERATION)
8. AUTORISATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS MAIRIE-ECOLE
9. CONVENTION AVEC L'ADAUHR POUR LA RESTRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES SUR LE SITE MAIRIE-ECOLE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE DANS LE PRESBYTERE
10. TRAVAUX
11. PRESENTATION ONE DRIVE
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
14. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 et le signe séance tenante.

2. BAUX RURAUX

M. D. HUTTENSCHMITT indique que comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

Une augmentation du loyer 2021 de 1.09 % est à appliquer sur le loyer payé en 2020. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 5.50 %.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les fermages 2021.

M. D. HUTTENSCHMITT précise que le montant total perçu en 2021 par la Commune sera de 933.71 €.

3. DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire informe que suite à l'abandon du projet de l'annexe école, il convient de sortir les dépenses de maîtrise d'œuvre du compte 2315 « Installations » (chapitre correspondant aux futurs investissements) passées en 2020 et 2021 pour un montant total de 34.501,20 € et les inscrire au compte 2031 « Frais d'études ».

A cet effet 10.301,20 € du compte 2315 « Installations » devront être transférés sur le compte 2031 « Frais d'études ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le mouvement de crédit de 10.301,20 € du compte 2315 « Installations » vers le compte suivant : 2031 « Frais d'études »

Mme le Maire informe que la mairie a eu connaissance depuis peu des montants exacts que la CeA va verser à la Commune dans le cadre de sa participation aux travaux de voirie concernant la rue de Hésingue.

Cependant, lors du paiement de ces factures reçues au fur et à mesure dans l'année, les montants n'étaient pas subdivisés car le chantier a connu plusieurs évolutions imprévues (exemple : problème de structure).

Les factures ont donc été payées en totalité sur le compte 2313 et la somme prévue au 458111 n'a pas assez été budgétisée. Pour percevoir ces participations il convient de procéder à l'opération suivante :

42.815,84 € du compte 2323 « Constructions » devront être transférés sur le compte 458111 « Dépenses à subdiviser ». Pour rappel les dépenses supplémentaires seront également remboursées par la CeA l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le mouvement de crédit de 42.815,84 € du compte 2313 « Constructions » vers le compte suivant : 458111 « Dépenses à subdiviser ».

4. LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire propose de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2022 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 13 décembre 2021, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022

- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant autorisé, soit 300 €, payables à la signature du contrat

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2022 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

5. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HESINGUE

Lors des travaux de voirie réalisés cet été entre le centre et le pont de la rue de Hésingue, un problème de structure de chaussée a été découvert au moment des fouilles, ce qui a entraîné le remplacement complet de la couche de forme. Pour la partie du pont à Hésingue, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) avait programmé uniquement le renouvellement de la couche de roulement mais au vu du corps de chaussée existant, la reprise complète de la chaussée s'avère nécessaire. Ces travaux n'étant pas prévus, la CeA a demandé que cette tranche 3 soit réalisée en 2022.

L'enveloppe financière de cette tranche 3 est de 700.000 € TTC. (Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir des surprises à l'ouverture des plis).

Au vu de l'importance des travaux en plus, la Commune devra relancer un appel d'offres pour cette tranche 3. Les travaux relatifs à l'eau pluviale et l'assainissement étant intégrés dans nos marchés, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devra être signée avec Saint-Louis Agglomération afin qu'il nous verse le coût de cette partie.

Mme le Maire présente un tableau des dépenses et recettes sur les travaux de la rue de Hésingue en 2021 et pour l'année 2022.

Le total des travaux de la rue avec l'estimation des dépenses pour 2022 s'élève à 1 630 000 € TTC; avec les participations, les subventions et les 16% de récupération de TVA, le coût pour la Commune est estimé à 520 000 €. Toutefois la Commune fera office de « banque ». Mme le Maire explique que les 550 000 € d'emprunt relais à 0,14% contracté en décembre 2020 pour une durée de 3 ans, devraient permettre de payer l'ensemble des dépenses le temps de récupérer les recettes.

Mme C. GREDER s'interroge sur l'origine du surcoût de ces travaux ? Mme le Maire lui répond et précise que le surcoût de la structure de forme sera supporté par la CeA.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour poursuivre les travaux de la rue de Hésingue entre le pont et Hésingue, de lancer toutes les demandes de subventions, de lancer l'appel d'offres, et autorise Mme le Maire à signer les marchés, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec SLA et à signer tous les documents y afférents.

6. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HESINGUE – AVENANT COCYCLIQUE

Mme le Maire fait savoir qu'au vu des modifications des travaux de la rue de Hésingue, le marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études Cocyclique doit faire l'objet d'un avenant comprenant le terrassement complet de la RD, la réalisation d'un second appel d'offres, le réaménagement complet du pont à Hésingue, le montant de la rémunération initialement prévue de 29.520 € augmente de 3.360 € TTC, portant la rémunération totale à 32.880 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour valider l'avenant n°1 de la Maîtrise d'œuvre Cocyclique Ingénierie pour un montant total de 32.880 € TTC et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE 3 - PROJET STA (SECURITE TRAVERSE D'AGGLOMERATION)

Pour les travaux de tranche 3 entre le pont et Hésingue, une demande de programmation et de participation financière pour les travaux de Sécurité en Traverse d'Agglomération (STA 2022) a été demandée à la Collectivité européenne d'Alsace. En cas d'accord de programmation, les travaux se feront à nouveau sous co-maîtrise

d'ouvrage par la CeA, cette dernière confiant à la Commune la réalisation des travaux et le préfinancement, puis la Commune sera remboursée par la CeA sur la base des justificatifs de dépenses de la même façon que les tranches précédentes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la passation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la tranche 3 (STA 2022) de la rue de Hésingue RD12bisVI et autorise Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

8. AUTORISATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS ECOLE-MAIRIE

Mme le Maire résume la réunion du 29 octobre dernier avec les membres du conseil municipal pour ceux qui n'avaient pas pu être présents. Elle rappelle qu'à la suite de l'APD (avant-projet définitif) de l'architecte Mme Joëlle GOEPFERT et de l'équipe technique structure et fluides, l'enveloppe financière pour la construction d'une annexe de l'école dans la rue Saint-Martin a explosé.

Une partie du surcoût est liée à la crise sanitaire et donc à l'inflation des prix de certains matériaux, mais aussi à l'instabilité du terrain qui a été constatée suite à une analyse de ce dernier. Pour stabiliser cette nouvelle construction des pieux auraient dû être mis en place. L'enveloppe financière pour l'ensemble du projet aurait augmenté de 100.000 € et les aides de l'État auraient été relativement faibles.

Lors de la visite de M. le Sous-Préfet le 28 octobre dernier à Buschwiller, ce problème lui a été exposé, une visite des bâtiments de la Commune a également eu lieu et il a été discuté de la réhabilitation du presbytère.

Après divers échanges, M. le Sous-Préfet a indiqué qu'il était prêt à mieux soutenir la Commune si une solution pour la réhabilitation de l'ancien bâti était recherchée. L'idée a germé et c'est ainsi que Mme le Maire a proposé de réhabiliter le presbytère afin d'en faire une Mairie et un local pour le Conseil de Fabrique et de réaménager les locaux de la mairie pour en faire des locaux scolaires supplémentaires. La réhabilitation de l'ancien sera mieux soutenue par l'État et il y aura aussi des subventions à obtenir pour la rénovation énergétique. Néanmoins les deux projets devront être liés et exécutés en parallèle afin de profiter du soutien financier de l'État. Il est donc proposé de lancer des études d'aménagements pour ces deux projets.

Aussi elle demande aux conseillers de l'autoriser à procéder à des demandes de subventions auprès de différentes entités.

Mme C. GREDER s'interroge sur le financement de ce projet par la Commune en parallèle du chantier de la rue de Hésingue. Mme le Maire lui répond que nous devons revoir cela après l'étude et l'estimation du coût et l'estimation des subventions. Il faudra peut-être étaler certains travaux, le besoin immédiat étant une salle de classe.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subventions auprès de différentes entités dans le cadre du projet de restructuration et de développement des écoles sur le site du bâtiment mairie-école et de réaménagement du bâtiment du presbytère en mairie et local du Conseil de Fabrique.

9. CONVENTION AVEC L'ADAUHR ADT ALSACE POUR LA RESTRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES SUR LE SITE MAIRIE-ECOLE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE DANS LE PRESBYTERE

M. B. BOEGLIN précise que suite à la réunion du 29 octobre dernier le projet de construction de nouveaux locaux scolaires, rue Saint-Martin a été définitivement arrêté.

Il fait savoir que l'ADAUHR-ATD Alsace a été sollicitée en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur le projet de restructuration et de développement des écoles sur le site du bâtiment mairie-école et de réaménagement du bâtiment du presbytère en mairie et local du Conseil de Fabrique.

L'offre de l'ADAUHR-ATD Alsace se présente comme suit :

Phase 1	Etude de faisabilité	5.460 € HT
Phase 2	Études de programmation	4.600 € HT
Phase 3	Organisation de la contractualisation avec l'équipe de concepteurs (base procédure concurrentielle avec négociation) et des intervenants extérieurs	4575 € HT

Phase 4	Assistance au suivi des études d'adéquation programme-projet (APS-APD)	4365 € HT
Montant total HT		19.000 € HT
TVA 20 %		3.800 €
Montant total TTC		22.800 € TTC

MM. D. HUTTENSCHMITT, J. DUCRON et C. WEIGEL s'interrogent sur le coût d'une telle convention et souhaitent savoir si d'autres solutions existent. Mme le Maire et M. BOEGLIN précisent qu'il s'agit également d'une mission d'accompagnement et d'assistance, que l'ADAUHR ADT Alsace est expérimentée pour mener à bien ce type de projet et que du point de vue neutralité, sécurité et fiabilité c'est la solution la moins coûteuse à leur connaissance. De plus Mme le Maire précise que de nombreuses communes font appel à l'ADAUHR ADT Alsace.

M. BOEGLIN demande au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Mme le Maire précise que le Conseil de Fabrique de Buschwiller a validé les travaux susvisés sous réserve qu'il conserve les droits acquis sur le presbytère comme le veut le Concordat Alsace Moselle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention avec l'ADAUHR ADT en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur le projet de restructuration et de développement des écoles sur le site du bâtiment mairie-école et de réaménagement du bâtiment du presbytère en mairie et local du Conseil de Fabrique et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

10. TRAVAUX

10.1 DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

M. D. HUTTENSCHMITT indique que suite à la construction d'un lotissement de quatre maisons individuelles sur l'actuel terrain sis 16 et 18 rue de Wentzwiller, il convient dans un premier temps de déclasser le sentier communal cadastré en section 03 - parcelle 55 traversant la propriété. Un nouveau sentier passant en périphérie du projet sera créé par la suite.

Il est demandé aux conseillers d'approuver le déclassement de la parcelle section 03 – n°55, c'est-à-dire de faire sortir le bien du domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le déclassement de la parcelle sise section 03 n°55.

10.2 COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Mme le Maire indique que le dispositif des CEE a été mis en place par la loi POPE de 2005. Il vise à obliger les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs dont les collectivités territoriales.

Ce dispositif permet aux collectivités d'obtenir, en contrepartie de travaux ou d'opérations permettant de réaliser des économies d'énergie, des certificats émis par le Pôle National des CEE. Ces certificats peuvent ensuite être vendus à des Obligés (fournisseurs d'énergie) via une plateforme électronique (plateforme Emmy), selon un prix variable en fonction de l'offre et de la demande.

Ce dispositif offre donc un levier financier pour les collectivités et la vente de CEE n'est pas, par ailleurs, soumise à la TVA.

Les opérations éligibles pour l'obtention de CEE sont définies réglementairement via des fiches d'opérations standardisées émises par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ces fiches définissent les conditions et critères à respecter, ainsi que le mode de calcul du montant des économies d'énergie valorisables.

Saint-Louis Agglomération propose de collecter, monter les dossiers et valoriser les CEE au meilleur prix pour le compte des communes-membres via la signature d'une convention de partenariat.

Lors du Conseil communautaire du 29 novembre 2017, une première convention de partenariat avait ainsi déjà été validée pour une durée incluant la 3ème et la 4ème période des CEE (respectivement 2015-2017 et 2018-2021).

Il est à présent proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat pour la durée de la 5ème période des CEE (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025).

Chaque commune intéressée pourra conclure cette convention avec Saint-Louis Agglomération.

Il est précisé que l'article 5 de la convention stipule que Saint-Louis Agglomération reversera aux Communes 70 % du produit de la vente des certificats concernant les opérations qu'elles réaliseront.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération,
- ✓ d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec chaque commune volontaire,
- ✓ d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et des conventions qui en découleront.

Après délibération à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal approuve le projet de convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération, autorise Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec chaque commune volontaire, autorise Mme le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et des conventions qui en découleront.

10.3 CONVENTIONS ACTEE DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN ET LES COMMUNES MEMBRES POUR LA MUTUALISATION D'UN CONSEILLER EN ENERGIE (ECONOME DE FLUX)

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF), l'ADEME et ses partenaires financiers, ont lancé le programme ACTEE 2 SEQUOIA (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) afin de soutenir les collectivités dans l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics.

Ce programme est une aide au financement, qui porte sur quatre actions :

- Action 1. Aide au financement d'un poste mutualisé d'économe de flux ;
- Action 2. Achats d'outils de mesure, de petits équipements ;
- Action 3. Audits énergétiques et définition de stratégies pluriannuelles d'investissement sur les bâtiments ;
- Action 4. Aide au financement de la maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation thermique et énergétique.

Dans le cadre de cet appel à projet national porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a donc présenté un dossier au programme ACTEE 2 SEQUOIA pour le compte du groupement constitué :

- du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, porteur du groupement ;
- de Saint-Louis Agglomération, membre du groupement ;
- de la Ville de Saint-Louis, membre du groupement ;
- du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, membre du groupement ;
- du PETR du Pays Thur Doller, membre du groupement.

Concernant l'action 1, le Syndicat s'est engagé à recruter un économe de flux au sein de ses services pour les communes membres du syndicat. Le coût prévisionnel de la création du poste a été évalué à 100 000 € pour 24 mois. Le programme ACTEE finance à hauteur de 50% cet économe de flux et le groupement prend en charge les 50% restant de frais salariaux de l'économe de flux.

La clé de répartition retenue repose sur le nombre de bâtiments concernés dans chaque territoire sur la base du reste à charge de 50 000 €, soit 15 118,00 € pour le territoire (48 bâtiments inscrits). Saint-Louis Agglomération se chargera de facturer aux communes le montant lié à l'accompagnement de l'économe de flux, soit 315 € par bâtiment.

Les autres communes bénéficieront d'une prestation équivalente externalisée, avec un co-financement dans le cadre du programme ACTEE.

Ce programme ACTEE est basé sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie par le syndicat. Ce dernier versera ensuite la totalité à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de les reverser aux communes concernées (même dispositif que la valorisation des CEE classiques).

Pour le déploiement du dispositif il est nécessaire d'établir deux types de conventions :

Une convention entre le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, porteur du groupement, et Saint-Louis Agglomération, qui a pour objet de définir les modalités de participation financière de Saint-Louis Agglomération au projet ;

Une convention entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres bénéficiaires qui a pour objet de définir les actions financées, le cadre d'intervention de l'économe de flux dans les communes ainsi que les modalités de participation.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver la convention de partenariat à signer avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et jointe en annexe ;
- ✓ d'approuver la convention type à signer avec les communes membres bénéficiaires et jointe en annexe ;
- ✓ de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- ✓ d'autoriser Mme le Maire à signer lesdites conventions et tous documents afférents à ce dossier.

Après délibération à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal approuve la convention de partenariat à signer avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et jointe en annexe ; approuve la convention type à signer avec les communes membres bénéficiaires et jointe en annexe ; décide de prévoir les crédits nécessaires au budget et autorise Mme le Maire à signer lesdites conventions et tous documents afférents à ce dossier.

11. PRESENTATION ONE DRIVE

Mme C. GREDER informe les conseillers que la commission communication a souhaité la mise en place d'un système One Drive. Le One Drive est un espace de stockage de fichiers au sein d'un emplacement unique, partagé avec d'autres personnes et qui permet d'être accessible à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet. Elle explique ensuite aux conseillers comment y accéder afin d'y intégrer ou récupérer des fichiers.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

12.1. Rapport de la commission bâtiments

- M. B. BOEGLIN rappelle que la sortie bâtiments du Conseil municipal s'est tenue en octobre dernier. M. D. BERRANG le remercie pour l'organisation de cette journée.
- M. B. BOEGLIN indique que la réunion du Conseil de fabrique s'est tenue la semaine passée; il a été question du projet de mairie dans le presbytère, de la rénovation du maître-autel, du repas paroissial et du remplacement du chauffage de l'église. La prochaine réunion se tiendra le 12 mars 2022.
- M. B. BOEGLIN indique qu'il a assisté aux assemblées générales de l'ADAUHR ADT Alsace le 14 octobre dernier.
- La prochaine réunion de la commission bâtiments aura lieu le 02 février 2022 à 18h30 en mairie.
- M. J. DUCRON indique que les travaux d'éclairage dans la salle polyvalente sont reportés en raison de la pénurie de matériel.

12.2 Rapport de la commission Vie associative / sportive et culturelle - Rapporteur : Mme Denise HECHT

- La réunion des présidents des associations de Buschwiller a eu lieu le 8 novembre; 8 des 14 présidents et présidentes étaient présents, 4 étaient excusés; Denise HECHT et Bernard BOEGLIN ont représenté la commune. Le calendrier des manifestations 2022 a été établi en commun et sera publié dans le prochain bulletin municipal.
- Participation à l'AG du Cercle d'histoire: la préparation de l'exposition 2022 est déjà en cours. Le président s'est plaint et est manifestement mécontent de ne pas se voir attribuer des locaux convenables pour ses archives. Il y a bien eu des visites avec M. B. BOEGLIN, mais sans qu'il en sorte, à son avis, de proposition

concrète. Il a fait état de rumeurs concernant le déménagement de la mairie dans le presbytère; pourquoi n'informe-t-on pas la population? Il trouve que c'est d'ailleurs une mauvaise idée, l'ancien local des pompiers serait plus facile d'accès et il ne faudrait pas d'ascenseur pour les PMR. Mme le Maire informe qu'aujourd'hui il y a 280 m2 pour la mairie, contre un peu plus de 130 m2 dans l'ancien local des pompiers, pas de quoi installer une salle du conseil/mariages, un accueil du public et des bureaux, sans compter les archives.

- Participation à l'AG de l'ASB: c'était la 50e assemblée générale de l'association; il y a eu 30 ans de basket et 20 ans de randonnée. L'activité de l'association est la randonnée; ses membres font en général une sortie par mois; les époux LAIME organisent chaque jeudi matin une randonnée pour les Buschwillerois, ce qui permet à l'association de percevoir la subvention communale, comme souligné par le président.
- Participation à l'AG de l'Association des jeux touristiques, AJT: Incidence de la crise sanitaire: le week end de jeux 2020 a encore pu avoir lieu avec une belle participation. Il a fallu renoncer au rallye, ce qui constitue une première dans les 20 ans d'existence de l'association. Les soirées jeux ont repris en septembre 2021. Le président a remercié pour le versement de la subvention en entier, et non raccourcie comme ailleurs. Déménagement des soirées jeux du bar à la PSAS: l'ambiance n'est pas la même, au bar c'était plus convivial. Remarque: dans le local tables de la PSAS il devrait y avoir 10 tables, or le compte n'y est pas actuellement. Mme le Maire précise que depuis le début de la pandémie les tables manquantes prolongent celle de la salle du conseil pour nous permettre une plus grande distance entre les participants pendant les réunions.
- Participation à l'AG du chœur d'hommes Buschwiller-Hegenheim : tous les choristes sont de retour après la longue pause due à la crise sanitaire. Afin de renouer les liens, les répétitions vont reprendre en vue du concert de l'Avent à l'église de Buschwiller le 12 décembre prochain, conjointement avec les Perles du Sundgau. À la fin de la réunion, premiers essais du tout nouveau canon anti-corona entendu dimanche soir en ouverture du concert de l'Avent.
- Mme le Maire rappelle que le jumelage Buschwiller – Samadet aura lieu en 2022 à Buschwiller et elle souhaite que le Conseil municipal définisse dès à présent le week-end retenu. Le souhait des Samadetois serait début juillet ou fin août. Après discussion le week-end des 26, 27 et 28 août 2022 est retenu.

12.3 Rapport du C.C.A.S – Rapporteur : Mme Denise HECHT

- Collecte de la banque alimentaire les 26 et 27 novembre: les dons ont été apportés à l'école le vendredi et au local technique de la salle polyvalente le samedi. La "moisson" a été moindre que l'an dernier; cela peut être dû au fait que l'an dernier il y avait moins ou pas de collecte par les bénévoles dans les magasins environnants. Mais le nombre de cartons remplis est comparable aux années précédentes.
- Repas de Noël des seniors: cette année-ci aussi le CCAS a pris la sage décision de reprendre la formule de 2020, à savoir la livraison de repas à domicile. Nous avons eu encore plus de succès, puisque 78 % des seniors invités ont commandé un repas, contre 71 % en 2020. Au total 158 repas ont été livrés par le traiteur Wimmer.
- Fenêtres de l'Avent: les photos étaient prévues les 10, 11 et 12 décembre, afin de s'adapter si besoin est aux conditions météorologiques; 41 enfants se sont inscrits sur 26 adresses différentes.

12.4 Comité de pilotage – Rapporteur : Mme Denise HECHT

Il a été convenu en comité de pilotage que le conseil municipal aurait une formation concernant l'utilisation de One Drive, ce que Cindy a fait tout à l'heure. Jacques a mis une fiche projet sur One Drive, merci à lui. Maintenant que tout le monde sait comment cela marche, merci de faire avancer les autres projets et de remplir les fiches-projet adéquates.

12.5 Rapport de la commission Urbanisme / Qualité de Vie / Agents techniques – Rapporteur : M. Denis HUTTENSCHMITT

• Déclarations préalables :

Référence : DP 068 061 21 F0031 (**refusé**)
 Demandeur : SITTER Jérôme
 Objet : Pergola
 Localisation du terrain : Section 10 Parcelles 203, 202,201, 200, 199, 198, 200

Adresse du terrain : 13, rue des Prés Verts
Superficie : 1074 m²

Référence : DP 068 061 21 F0032
Demandeur : SERIA Rachel
Objet : Piscine & clôture
Localisation du terrain : Section 17- Parcelles 443 & 223
Adresse du terrain : 47, rue de Hésingue
Superficie : 1112 m²

Référence : DP 068 061 21 F0033
Demandeur : PENSADO Virginia
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Section 09 parcelle 302
Adresse du terrain : 48, rue de Wentzwiller
Superficie : 587 m²

Référence : DP 068 061 21 F0034
Demandeur : GERRER Emmanuel
Objet : Piscine
Localisation du terrain : Section 17 parcelle 340
Adresse du terrain : 37, rue des Ecureuils
Superficie : 577 m²

Référence : DP 068 061 21 F0036
Demandeur : LO BRUTTO Carmen
Objet : Division en vue de construire
Localisation du terrain : Section 17 parcelle 461
Adresse du terrain : Rue des Fleurs
Superficie : 449 m²

Référence : DP 068 061 21 F0038
Demandeur : CRON André
Objet : Division en vue de construire
Localisation du terrain : Section 02 parcelle 76
Adresse du terrain : 1, rue du Soleil
Superficie : 544 m²

Référence : DP 068 061 21 F0039
Demandeur : WENZTINGER Laurent
Objet : Abri de jardin
Localisation du terrain : Section 10 parcelle 215
Adresse du terrain : 1, rue des Prés Verts
Superficie : 660 m²

Référence : DP 068 061 21 F0040
Demandeur : NIGLIS Franck
Objet : Piscine
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 160, 159, 158, 157, 156, 155, 221
Adresse du terrain : 3, rue des Prés Verts
Superficie : 1199 m²

• **Permis de construire :**

Référence : PC 068 061 21 F0004
Demandeur : RUSHITI Brahim
Objet : Maison individuelle, piscine, abri de jardin
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 98
Adresse du terrain : Rue de Hésingue

Superficie : 640 m²

• **Permis de démolir :**

Référence : PD 068 061 21 F0005
Demandeur : LUTZ Yves
Objet : Démolition terrasse
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 10
Adresse du terrain : 8, rue des Vergers
Superficie : 641 m²

• **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 21 F0028
Demandeur : Maître TINCHANT-MERLI
Localisation du terrain : Section 03 Parcelle 160
Adresse du terrain : 17, rue de l'Eglise
Superficie : 674 m²

Référence : CU 068 061 21 F0029
Demandeur : Maître GREWIS
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 440
Adresse du terrain : 2, rue du Printemps
Superficie : 886 m²

Référence : CU 068 061 21 F0030
Demandeur : ARDENTI Sandro
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 13
Adresse du terrain : « Lager »
Superficie : 4718 m²

Référence : CU 068 061 21 F0031
Demandeur : ARDENTI Sandro
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 14
Adresse du terrain : « Lager »
Superficie : 2309 m²

Référence : CU 068 061 21 F0032
Demandeur : Maître LANG
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 429
Adresse du terrain : Rue de Hésingue
Superficie : 3218 m²

Référence : CU 068 061 21 F0033
Demandeur : Maître OBRINGER
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 77
Adresse du terrain : 2, rue du Soleil
Superficie : 648 m²

Référence : CUb 068 061 21 F0025
Demandeur : KARADAG
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 325
Adresse du terrain : 48, rue de Hésingue
Superficie : 529 m²

- M. D. HUTTENSCHMITT indique que le macadam a été réalisé dans le haut de la rue des Vosges sur le chemin de Folgensbourg (vers Belle-Vue) pour 10.000 € au lieu des 14.000 € prévus initialement.
- Le feu tricolore rue de Hésingue sera calibré une nouvelle fois très prochainement.

- Les commissions urbanisme et voirie se réuniront le 21 février prochain. Mme le Maire demande à MM. J. SITTER et D. BERRANG de présenter leur projet de sécurisation de la rue des Vosges à ce moment-là.

13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- M. B. BOEGLIN résume les réunions de commissions Patrimoine et Infrastructures de SLA (aménagement en cours) et celle de la commission Habitat durant laquelle il a été question du PLH.
- Mme L. FRITZ a pris part aux réunions de la commission des sports de SLA les 30 septembre et 25 novembre 2021. Il a été question : d'une intervention de l'agence « Les Petites Madeleines » pour proposer une méthodologie relative à la communication et à la promotion du sport sur le territoire de SLA, de la politique tarifaire pour la mise à disposition des équipements sportifs, elle devait être révisée car elle n'avait plus bougé depuis 3 ans, de la présentation du document numérique de travail partagé relatif à la politique sportive intercommunale et des projets d'animations/manifestations sportives : Share Point, du Label Terre de jeux 2024, inscription de Buschwiller à Terre de jeux 2024 et cette labélisation sera officialisée le mercredi 15 décembre 2021 à l'occasion du Forum Annuel Terre de Jeux 2024, présentation du projet « Course sur le handicap/course sans frontières » à la commission sport : les membres de la commission sont d'accord à l'unanimité que ce projet soit porté par SLA mais que la commune de Buschwiller continue à être impliquée au projet, rencontrer les différents acteurs. La course sera intégrée lors du Marathon des 3 Pays. (qui se fera peut-être en octobre 2022). Rencontre avec Mme Ostertag au REHAB BASEL et M. Michael HERTER qui est paraplégique et multi champion de France, 4ème champion mondial.
- Mme S. BOUDOT a participé à la réunion Energie et Climat de SLA, il a été question de l'augmentation du coût de l'énergie. Environ 12 % à prévoir au budget communal.
- M. D. BERRANG a pris part à la commission assainissement et eau potable de SLA : harmonisation des différents règlements suite à la reprise des syndicats d'eau, discussion autour des compteurs d'eau se trouvant dans les maisons anciennes. Il rappelle qu'SLA est responsable du réseau d'eau jusqu'au compteur.
- M. D. BERRANG a participé au dialogue citoyen franco-allemand organisé par la région Grand-Est.
- Mme D. HECHT : réunion plénière du conseil consultatif de l'ETB : à l'ordre du jour l'état des lieux et les projets de pistes cyclables dans les 3 pays. Une grande partie était consacrée à la situation concernant les gens du voyage, en fait une comparaison comment la problématique est ressentie dans les trois pays.
- Mme D. HECHT : SLA, commission des affaires transfrontalières : réunion mixte présentiel/visioconférence. Thème principal: stratégie 2030 de l'ETB et ses implications pour la commission.
- M. J. DUCRON a participé au comité de rédaction du hors-série du magazine mieux ensemble.
- M. C. WEIGEL a participé à la réunion du syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental

14. DIVERS

- Mme le Maire indique aux conseillers qu'un récapitulatif des prochaines réunions leur parviendra prochainement par courriel.
- Mme le Maire fait savoir que la mairie sera fermée du 23 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclus.
- Mme le Maire fait savoir que Mme Raymonde HEINIMANN adjointe technique en charge notamment de l'entretien des locaux a démissionné à compter du 1er janvier 2022. Pour l'entretien des locaux la municipalité fait actuellement appel à l'entreprise ISS. M. C. WEIGEL souhaite connaître les raisons de cette démission. Mme le Maire lui donne les informations dont elle dispose.
- Mme le Maire indique qu'à ce jour M. HASANI reste embauché via Ludo-Services pour une durée indéterminée afin de compléter l'équipe technique. Le binôme avec M. SCHEER fonctionne bien.
- Mme le Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'équipe et leur demande de prendre soin d'eux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 40

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021
2. BAUX RURAUX
3. DECISIONS MODIFICATIVES
4. LIGNE DE TRESORERIE
5. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HESINGUE
6. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HESINGUE – AVENANT COCYCLIQUE
7. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE 3 - PROJET STA (SECURITE TRAVERSE D'AGGLOMERATION)
8. AUTORISATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS MAIRIE-ECOLE
9. CONVENTION AVEC L'ADAUHR POUR LA RESTRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES SUR LE SITE MAIRIE-ECOLE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE DANS LE PRESBYTERE
10. TRAVAUX
11. PRESENTATION ONE DRIVE
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
14. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
HECHT DENISE	1 ^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint		
ROUAULT Mireille	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
BOUDOT Sabine	conseillère		
DUCRON Jacques	conseiller		
FRITZ Lauriane	conseillère		
GREDER Cindy	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		
SITTER Jérôme	conseiller		
VETTER Séverine	conseillère		Denise HECHT
WEIGEL Christian	conseiller		